



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 14 décembre 2020

Compte rendu de la séance du Conseil municipal réuni le Lundi 14 décembre 2020, dans la salle socioculturelle à 18H30 sous la présidence de Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Céline BOUREAU, excusée et représenté par Andrée RIOU, Marie-Louise PETITBON, excusée et Régis ANSQUER, excusé.

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Julien BROUQUEL**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers ayant pris part au vote : 13

Date de convocation : 07/12/2020

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du mardi 29 septembre 2020**

Présentation : Patrick TANGUY

Le compte rendu de la séance du mardi 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Demande de DETR - réhabilitation de bâtiments en locaux multi-activités, rue de l'école**

Présentation : Patrick TANGUY

La Dotation d'équipement des territoires ruraux vise à financer des projets portés par les communes ou intercommunalité. Ce dispositif d'Etat est instruit localement par la Préfecture du Finistère par le biais d'une commission d'élus.

Il vous est proposé de demander une subvention de 153 650 € soit 50% du projet de réhabilitation de la longère (307 300 € ht) au titre de la DETR 2021 pour la Réhabilitation de bâtiments en locaux multi-activités, rue de l'école. Ce projet relève des opérations relevant d'une priorité n°1, « constructions, rénovation, des bâtiments scolaires du premier degré et des infrastructures périscolaires ».

La rentrée 2020 a permis de voir l'ouverture d'une troisième classe. Des travaux de redistribution des espaces sont nécessaires pour l'accueillir au sein de l'école. Le bâtiment principal va être restructuré par l'OGEC pour créer deux classes accessibles PMR au rez-de-chaussée en lieu et place de la garderie et de l'espace de motricité.

Afin de soutenir la dynamique, la commune va mettre à disposition de l'école, le rez-de-chaussée de la maison pour y installer une salle multiactivités mutualisée qui pourra accueillir des activités scolaires et parascolaires.

Un bloc sanitaire aux normes PMR va être créé reliant cet espace et la cour.

Concernant l'occupation de l'étage et des combles, la commune ne disposant pas de logements sociaux permettant d'accueillir une famille avec enfants, un appartement avec trois chambres sera créé. Il sera accessible depuis la rue de l'école. Ce projet permet la rénovation d'un bâti ancien qui est à l'heure actuelle insalubre.

La voirie sera également revue en 2022 afin de faciliter l'accès à l'école aux personnes à mobilité réduite. Douarnenez Communauté travaille d'ores et déjà sur le projet.

L'ensemble s'inscrit dans la poursuite de valorisation du centre bourg engagée avec l'action de restauration de l'église paroissiale puis de l'opération Cœur de bourg comportant notamment la création d'un commerce.

L'opération s'affirme dans une démarche environnementale par la mise en œuvre de dispositifs constructifs visant à optimiser les besoins en énergie.

A ce stade, le programme de l'opération va permettre de lancer les consultations d'équipes de maîtrise d'œuvre et de bureaux d'études nécessaires à la concrétisation de l'opération, l'objectif étant d'engager les travaux lors de la rentrée scolaire 2021.

Les travaux vont aussi favoriser la cohésion sociale et requalifier une passoire énergétique.

Le bilan financier prévisionnel s'élève à 307 300 euros HT.

#### Plan de financement :

- Dépenses : 307 300 €
- Recettes : 307 300 €
  - o Commune : 153 650 €
  - o DETR : 153 650 €

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales,*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'opération de réhabilitation de la maison et le plan de financement ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations de maîtres d'œuvre et de bureaux d'études ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide des partenaires financiers et en particulier, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2021.

### 3. Réhabilitation de bâtiments en locaux multi-activités, rue de l'école - Signature du marché d'Assistance à maîtrise d'œuvre

Présentation : Patrick TANGUY

Les prestations demandées portent sur une mission d'Assistance à maîtrise d'œuvre – réhabilitation de bâtiments en locaux multi-activités, rue de l'école. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération Cœur de bourg engagée par la commune du Juch.

La mission proposée est une assistance générale à caractère administratif, juridique, financière et technique qui recouvre les prestations énumérées ci-dessous.

- Organisation des études préalables,
- Elaboration de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,
- Rédaction du programme de l'opération,
- Rédaction des cahiers des charges,
- Assistance pour les consultations diverses : bureaux d'études, MOE, bureau de contrôle technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé, sondages de sol, entreprises, etc...
- Assistance pendant le choix des différents intervenants,
- Animation de la réunion de cadrage avec les acteurs des projets,

La mission ne comporte pas de prestations de conception.

Le montant de la prestation est de 7 000,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le recours à la mission proposée pour un montant de 7 000,00 € et sa signature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4. Contrat Ogec

Présentation : Patrick TANGUY

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'école Notre Dame de Toutes Grâces d'actualiser le montant du versement. Ainsi, il est proposé un versement pour l'année 2021 de 56 342,70 € soit 4 695,23 € mensuel. Le montant 2020 était de 38 238,97 €.

Ce montant correspond à 61 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 24 maternelles et 37 primaires pour l'année 2020-2021 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 4 695,23 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2021 soit un montant annuel de 56 342,70 €, versée mensuellement à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâces.

## 5. Subventions aux associations 2020

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les subventions proposés par la commission des finances réunie le 30 novembre 2020 pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-dessous :

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE Cons. municipal 2019	DEMANDE 2020	Proposition Commission des Finances	VOTE Cons. municipal
<b>SANTE</b>				
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50 €	100 €	50	50
<b>HUMANITAIRE</b>				
Banque Alimentaire	100 €	93 €	200	200
Restaurant du Cœur	100 €		200	200
<b>TOTAL Associations extérieurs</b>	<b>250 €</b>	<b>193 €</b>	<b>450,00 €</b>	<b>450,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>				
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	250 €	NC	250,00 €	250,00 €
Association Histoire et Patrimoine	250 €	NC	250,00 €	250,00 €
Association Histoire et Patrimoine - Participation ZAL			200,00 €	200,00 €
Association Graine d'Hellébore	250 €	250 €	250,00 €	250,00 €
ASDJ	1 000 €	900 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité de Jumelage	250 €	NC	250,00 €	250,00 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël	500 €		600,00 €	600,00 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces (Ecole Numérique Rurale)	3 210 €	-	-	-
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 500 €	1 500 €	1 000,00 € sur justificatif	1 000,00 € sur justificatif
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Subv exceptionnel Animateur Covid			1 200,00 €	1 200,00 €
Club des retraités	250 €	250 €	250,00 €	250,00 €
Sté chasse des Stangs	80 €	80 €	80,00 €	80,00 €
Sté chasse La Juchoise	170 €	NC	170,00 €	170,00 €
Comité d'animation	250 €	NC	250,00 €	250,00 €
<b>TOTAL Associations locales</b>	<b>7 960 €</b>	<b>2 980 €</b>	<b>4 550,00 €</b>	<b>4 550,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>8 210 €</b>	<b>3 173 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Projet(s) exceptionnel(s)</b>			1 000,00 €	1 000,00 €
			<b>7 200 €</b>	<b>7 200 €</b>

## 6. Tarifs communaux 2021

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les nouveaux tarifs municipaux proposés par la commission des finances réunie le 30 novembre 2020 applicables pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des tarifs identiques comme suit :

DESIGNATION	PROPOSITION COMMISSION FINANCES	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
<b>CONCESSION DANS LE CIMETIERE</b>		
Simple pour 15 ans	70,00 €	70,00 €
Simple pour 30 ans	140,00 €	140,00 €
Double pour 15 ans	150,00 €	150,00 €
Double pour 30 ans	300,00 €	300,00 €
Case columbarium 15 ans	780,00 €	780,00 €
Case columbarium 30 ans	1 560,00 €	1 560,00 €
Cavurne 15 ans	625,00 €	625,00 €
Cavurne 30 ans	1 250,00 €	1 250,00 €
<b>PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES</b>		
A4 (recto) noir et blanc	0,25 €	0,25 €
A3 (recto) noir et blanc	0,50 €	0,50 €
A4 (recto verso noir et blanc)	0,45 €	0,45 €
A3 (recto verso noir et blanc)	0,90 €	0,90 €
A4 recto couleur	0,50 €	0,50 €
A3 recto couleur	1,00 €	1,00 €
A4 (recto verso) couleur	1,00 €	1,00 €
A3 (recto verso) couleur	2,00 €	2,00 €

<b>PRODUITS DIVERS</b>		
Location du barnum	90,00 €	90,00 €
Mise à disposition remorque	40,00 € la rotation	40,00 € la rotation
Mise à disposition tables	4,00 € la table+2 bancs	4,00 € la table+2 bancs
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35,00 €	35,00 €
Cartes postales - Particuliers	0,50 €	0,50 €
Cartes postales - Commerçants	0,30 €	0,30 €
Souricide Raticide – 10 sachets (50g le sachet)	3,00 €	3,00 €
Reliure de dossier	2,00 €	2,00 €
Feuille plastifiée	1,00 €	1,00 €
<b>SALLE SOCIOCULTURELLE</b>		
<b>Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)</b>	<b>Cotisation annuelle : 40,00 €</b> <b>Pas de cotisation en 2021 (mesure Covid)</b>	
<b>Associations communautaires ou conventionnées</b>	<b>Du lundi 10h00 au samedi 8h00</b>	<b>Du samedi 9h00 au lundi 9h00</b>
Grande Salle ou petite salle	80,00 €	120,00 €
3 Salles	110,00 €	165,00 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 à 300 € sous conditions	
<b>Particuliers juchois</b>	<b>Du lundi 10h00 au samedi 8h00</b>	<b>Du samedi 9h00 au lundi 9h00</b>
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	150,00 €	225,00 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	250,00 €	375,00 €
<b>Particuliers extra communaux</b>	<b>Du lundi 10h00 au vendredi 16h00</b>	<b>Du vendredi 17h00 au lundi 9h00</b>
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	570,00 €	850,00 €

<b>Activité payante d'une association</b> (tarif modulé selon la valorisation)	<b>Le 1er créneau hebdomadaire</b>	<b>A partir du 2ème créneau hebdomadaire</b>
Associations locales ou conventionnées (à l'année pour une salle)	250	200
<b>Activités produisant des recettes</b>		
Associations locales ou conventionnées forfait Petite salle	50,00 €	50,00 €
Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles	80,00 €	80,00 €
Association communautaires forfait Petite Salle	160,00 €	160,00 €
Association communautaires forfait 3 Salles	240,00 €	240,00 €
<b>Organisation professionnelle</b>	<b>1/2 Journée</b>	<b>Journée</b>
Petite ou Grande salle	80,00 €	150,00 €
3 salles	150,00 €	250,00 €
<b>Activités spécifiques lundi au jeudi</b>	<b>Créneau 3 heures</b>	<b>Convention Annuelle</b>
Cours de bien-être ou autres inférieur ou égale à 20 personnes Petite salle créneau de 3 heures	50,00 €	500,00 €
Cours de bien-être ou autres supérieur à 20 personnes Grande salle créneau de 3 heures	160,00 €	1 500,00 €
Débat public électoral	100,00 €	
Débat public électoral communal	Gratuit	Gratuit

## 7. Taux imposition 2021

Présentation : Marc RAHER

Monsieur Marc RAHER présente les taux d'imposition de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des taux identiques comme suit :

<b><u>Taxes</u></b>	<b><u>Taux 2016</u></b>	<b><u>Taux 2017</u></b>	<b><u>Taux 2018</u></b>	<b><u>Taux 2019</u></b>	<b><u>Taux 2020</u></b>	<b><u>Taux 2021</u></b>
<u>Habitation</u>	14.20%	14,48%	14,48%	14,48%	14,48%	14,48%
<u>Foncier bâti</u>	19,04%	19,42%	19,42%	19,42%	19,42%	19,42%
<u>Foncier non bâti</u>	53,32%	54,38%	54,38%	54,38%	54,38%	54,38%

## 8. Loyers logements communaux

Présentation : Marc RAHER

Le parc des logements communaux est constitué de 3 appartements de type T2 et d'un appartement de Type T3. Ces logements sont situés au 7, rue Louis Tymen.

L'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, indique que l'indice de référence des loyers se substitue à la moyenne associée de l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé. L'article 163 de la loi de finances pour 2006 fixe sa date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'indice de référence INSEE des loyers entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 (129.03) et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 (130.26) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de + 0.95 %.

Il est proposé d'appliquer cette hausse aux loyers en cours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ceux-ci s'établiront comme suit :

- Logements T2 passent de 217,88 à 219,95 €
- Logement T3 passe de 319,68 € à 322,72 €
- Logement T2 après rénovation de 243,77 € à 246,08 €
- Logements T3 après rénovation de 345,57 € à 348,85 €

Le montant des charges pour l'année 2020 s'est élevé à 1 415,75 € soit par logement par mois :

1415,75 € / 4 logements / 12 mois = 29,49 €

Les loyers plus les charges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont proposés comme suit :

	<b>Loyer</b>	<b>Charges</b>	<b>Total</b>
<b>Logements T2</b>	219,95 €	29.49 €	<b>249.44 €</b>
<b>Logement T3</b>	322,72 €	29.49 €	<b>352.21 €</b>
<b>Logements T2 rénové</b>	246.08 €	29.49 €	<b>275.57 €</b>
<b>Logement T3 rénové</b>	348.85 €	29.49 €	<b>378.34 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide les nouveaux montants des loyers des logements communaux.

## 9. Rapport Clect

Présentation : Marc RAHER

*Vu le rapport de la CLECT du 29 octobre 2020*

M. Marc RAHER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT du 29 octobre 2020.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RAHER, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 29 octobre 2020.

*Cm du 14/12/2020*



## **10. Règlement de salle socioculturelle**

Présentation : Jenna TANGUY

Il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle socioculturelle afin de fixer les règles applicables lors des locations. Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle socioculturelle afin de fixer les modalités de location et d'utilisation de celle-ci,

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACTE le règlement intérieur pour la salle socioculturelle.

## **11. Mise à disposition du Service Urbanisme de la Commune de Douarnenez pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

Présentation : Marc RAHER

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a mis fin à compter du 1er janvier 2017 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et dotées d'une carte communale.

Par convention en date des 26 septembre 2016 et 7 octobre 2016 signée entre la commune de Douarnenez et la commune de Le Juch, le service urbanisme de la commune de Douarnenez a été mis à disposition afin d'assurer l'instruction des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols.

Cette convention indique qu'elle prendra fin à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du renouvellement le plus tardif du dernier conseil municipal de chacune des parties.

Cette convention prend donc fin au plus tard le 2 janvier 2021.

La commune de Le Juch a sollicité la commune de Douarnenez afin de poursuivre cette mise à disposition du service urbanisme : le projet de convention ci-joint précise

les conditions dans lesquelles cette mise à disposition pourrait s'organiser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette convention fixant les modalités de fonctionnement et financières de cette mise à disposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **12. Rapport du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

### **Patrick TANGUY :**

Accueil d'Aude : travail sur l'électromobilité

Possibilité de créer son compte ouvert à tous, bêta testeurs cette semaine

Lundi 21 décembre => plate-forme opérationnelle

Pose de l'éclairage par les agents

Webinaires Région sur le portage du projet commerce avec TAg et un second sur le patrimoine

### **Marc RAHER :**

RAS

### **Andrée RIOU :**

Marché de Noël => transféré à l'extérieur, rappel des exposants, vente d'huîtres au bénéfice du Téléthon

Nouveau pâtissier au marché

### **Julien BROUQUEL :**

Rue Louis Tymen => en cours

Fuite des logements communaux => réglé

En attente du dossier fleurissement du CAUE

### **Jenna TANGUY :**

**Isabelle KERVAREC :**

Commission CCAS : discussion autour de la limite d'âge au repas des anciens (70 ans)

Envoi d'un courrier aux personnes de plus de 80 ans pour venir chercher un colis au marché du 8 janvier, le cas échéant, ils seront envoyés aux personnes. Colis réalisés à partir des marchands du marché

**13. Questions diverses**

PLUI : report de l'obligation => réorganisation d'une réunion plénière, peut être en mars